

## Pharmacies de garde

Oct.	Nov.	Dec.	Jan.
M 1	S 1	L 1	J 1
J 2	D 2	M 2	V 2
V 3	L 3	M 3	S 3
S 4	M 4	J 4	D 4
D 5	M 5	V 5	L 5
L 6	J 6	S 6	M 6
M 7	V 7	D 7	M 7
M 8	S 8	L 8	J 8
J 9	D 9	M 9	V 9
V 10	L 10	M 10	S 10
S 11	M 11	J 11	D 11
D 12	M 12	V 12	L 12
L 13	J 13	S 13	M 13
M 14	V 14	D 14	M 14
M 15	S 15	L 15	J 15
J 16	D 16	M 16	V 16
V 17	L 17	M 17	S 17
S 18	M 18	J 18	D 18
D 19	M 19	V 19	L 19
L 20	J 20	S 20	M 20
M 21	V 21	D 21	M 21
M 22	S 22	L 22	J 22
J 23	D 23	M 23	V 23
V 24	L 24	M 24	S 24
S 25	M 25	J 25	D 25
D 26	M 26	V 26	L 26
L 27	J 27	S 27	M 27
M 28	V 28	D 28	M 28
M 29	S 29	L 29	J 29
J 30	D 30	M 30	V 30
V 31		M 31	S 31

- ↔ Pharmacie Centrale, La Loupe  
Tél: 02 37 81 19 89
- ↔ Pharmacie du Château, Senonches  
Tél: 02 37 37 73 43
- ↔ Pharmacie de L'Etrier, La Loupe  
Tél: 02 37 81 13 19
- ↔ Pharmacie Gantier, Senonches  
Tél: 02 37 37 78 41

## Numéros de téléphone



SAMU 15  
POMPIERS 18  
GENDARMERIE DE LA LOUPE 17

La Mairie Tel : 02 37 49 80 20  
Fax : 02 37 49 80 26

### MÉDECINS

Docteurs Daniel BIGARD, Michèle CASADEI-PUIS,  
Philippe PUIS et Docteur WOLFRUM :

02 37 81 21 18

Docteur Jacques LYSZLIEWICZ 02 37 81 17 48  
Docteurs Monique et Roger SERRY 02 37 81 19 46

### VÉTÉRINAIRE

02 37 81 04 66

### AMBULANCES

Ambulances Assistance Secours 02 37 81 24 59  
Ambulances Loupéennes 02 37 81 15 66

### INFIRMIÈRE

M<sup>me</sup> F BRIEND - Mme N DUPIN 02 37 81 04 88  
M<sup>me</sup> V DOLLEANS 02 37 81 06 58  
M<sup>elle</sup> C GONSARD 02 37 81 09 04

HÔPITAL / MAISON DE RETRAITE 02 37 29 33 11

E D F DÉPANNAGE 0 801 28 48 68

### LYONNAISE DES EAUX

Clientèle 0 810 381 381  
Urgence (24 h/24) 0 810 881 881

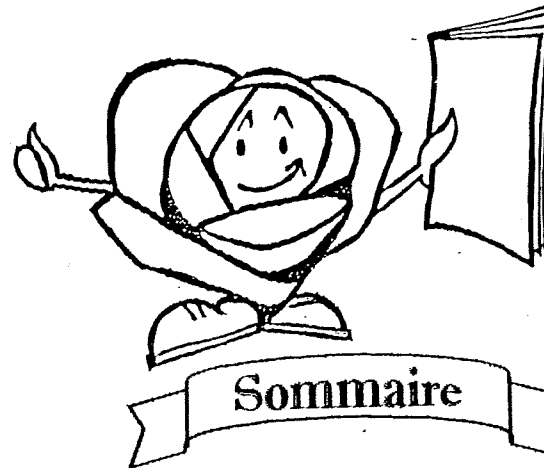
LA POSTE 02 37 49 80 00  
Champrond en Gâtine

C A F NOGENT LE ROTROU 02 37 27 44 44

ASSEDIC LUCÉ 02 37 91 69 69

A N P E NOGENT LE ROTROU 02 37 59 55 00

SÉCURITÉ SOCIALE LA LOUPE 02 37 81 07 77



## Sommaire

Le mot du Maire	1
Réalisations et projets	2
Conseil municipal	3
Résumés des réunions de conseil	4
Nos droits, Nos devoirs	8
Le débat sur l'eau	9
En bref	10
Les associations	11
Et, si on sortait	14
Commerces	14
Site Internet	16
Petites annonces	17
Mots croisés	18
Numéros utiles	19
Feuille pratique	20

novembre 2003

## Bulletin municipal de Champrond En Gâtine N°8



### Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Après un été caniculaire, nous voici au début de l'automne avec un climat plus conforme aux normales saisonnières. C'est avec plaisir que nous avons pu voir depuis la dernière édition de la feuille de chou que de nombreux projets communaux étaient passés de l'intention à la réalisation.

L'enfouissement des réseaux de la route de Combres à la ruelle du Panama est terminé, les lampadaires sont posés, on se laisse aller à espérer tellement la différence est grande que tout le bourg soit à la même enseigne.

L'assainissement de la rue de l'Étang est pratiquement achevé, le terrain de football est ensemencé et la clôture a été posée grâce à nos employés communaux, des élus et quelques footballeurs de l'association communale.

Le chéneau du clocher de l'église est réparé, une pierre d'angle doit être changée, ces travaux seront terminés avant la fin de l'année.

Les travaux concernant le silo à boues de la station d'épuration sont entamés, toute la partie bétonnée sera réalisée avant l'hiver. Afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, des travaux ont été entrepris et terminés aux Orgeries.

Pour finir, la deuxième tranche des travaux de gaz commencera très prochainement dans le centre de notre village.

L'audit "Cœur de village" est désormais terminé, une présentation vous sera faite prochainement afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter éventuellement ses remarques ou observations.

Je ne terminerai pas ce mot sans remercier ceux qui nous ont aidé à assurer la circulation, lors de l'accident grave sur la nationale qui a eu lieu à la fin du mois d'août, à ceux qui par solidarité ont aidé nos aînés qui ont souffert de la chaleur.

Puis un grand merci également à Monsieur Montigny qui a fait le don à la commune de deux magnifiques parchemins à l'effigie de notre blason communal, ils sont désormais encadrés, vous pourrez les voir à la Mairie lors de votre prochaine visite.

## REALISATIONS ET PROJETS

- Des nouveaux lampadaires ont été placés sur une partie de la Grande rue.
- La prochaine tranche des travaux d'enfouissement des réseaux est prévue pour 2005.
- Les travaux, rue de l'Etang, pour le raccordement des riverains au réseau d'assainissement seront prochainement terminés.
- A la station d'épuration, une passerelle a été mise en place, au dessus du bassin d'aération, en remplacement d'une poutrelle qui risquait d'endommager l'ouvrage.
- L'ancien logement du 72 Grande Rue est en cours de réhabilitation. Il sera affecté à quelques associations communales: Bibliothèque, les Petites Mains...
- Un ralentisseur a été installé sur l'allée de la salle des fêtes pour en sécuriser l'accès.
- Des travaux pour l'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés aux Orgeries.



### Mairie de Champrond-en-Gâtine

Tél: 02 37 49 80 20  
Fax: 02 37 49 80 26  
E-mail : contact@champrond-en-gatine.org  
Site : www.champrond-en-gatine.org

#### Permanences et ouverture de la mairie :

Le Mardi de 17h à 19h : Mr LEGROS  
Le Jeudi de 17h à 19h : Mr GUILLEMET  
Le Samedi de 9h30 à 11h30 : Mme WARDAVOIR

### Les déchets

Jour de ramassage : le Vendredi, dépose des ordures ménagères le Jeudi soir. S.I.R.T.O.M. : 02 37 23 32 63

#### Heures d'ouverture des déchèteries (du 31 octobre au 1er mars)

##### Déchèterie de St Eliph:

- ✓ Mardi : 9H00 à 12H30 – 13h30 à 17h30
- ✓ Vendredi : 14h00 à 17h30
- ✓ Samedi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 17h30
- ✓ Dimanche : 9h00 à 12h00

##### Déchèterie de Courville sur Eure:

- ✓ Lundi : 14h00 à 17h30
- ✓ Jeudi : 9H00 à 12H30 – 13h30 à 17h30
- ✓ Samedi : 9H00 à 12H30 – 13h30 à 17h30
- ✓ Dimanche : 9h00 à 12h00

### Aide de proximité

Service d'Aide à domicile Schweitzer  
Tél : 02 37 81 08 02

Aide à domicile en milieu rural ADMR  
Tél : 02 37 29 90 59

Société de S<sup>t</sup> Vincent de Paul  
rue du château 28240 La Loupe

### Permanence de La Loupe

- ◆ Les Assistants sociaux  
16 rue de la bruyère  
M<sup>me</sup> Pardyjak Tel : 02 37 53 57 30  
Sur rendez-vous
- ◆ Animateur insertion  
16 rue de la bruyère  
M<sup>r</sup> Gaudichaud Tel : 02 37 53 57 30  
Tous les mardis de 14h à 16h30

- ◆ Syndicat d'initiative  
Mardi et Samedi de 10h à 12h  
Rue du château 02 37 81 24 00
- ◆ Association Départementale d'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles  
Au château  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14h30 à 17h
- ◆ caisse d'allocations familiales  
À la mairie  
Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mercredi du mois de 13h30 à 15h
- ◆ Consultation P M I  
Rue Pierre-Gauquelin  
Le 3<sup>ème</sup> Jeudi du mois de 14h à 16h
- ◆ Conseiller Général  
En Mairie, M<sup>r</sup> Renard: 02 37 81 27 23  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mardi du mois de 10h à 12h
- ◆ Point accueil Informations et Orientations  
1 rue Maunoury  
M<sup>me</sup> Hautdebourg Tél : 02 37 52 57 71  
Tous les Mardis de 10h30 à 12h30
- ◆ Relais Emplois  
1 rue du Maréchal Maunoury  
M<sup>me</sup> Grimaud tél : 02 37 81 38 93  
Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00  
Le Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- ◆ RMI  
CCAS Mairie de Champrond-en-Gâtine  
M<sup>me</sup> Catesson: Equipe locale d'Appui  
58 rue Gouverneur  
28400 Nogent le Rotrou
- ◆ Retraite  
En Mairie, Tel : 02 37 28 57 52  
Sécurité Sociale  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Mercredi du mois de 13h30 à 16h30  
Caisses complémentaires  
1<sup>er</sup> Mardi (sur rendez-vous) et 3<sup>ème</sup> Mercredi du mois de 14h à 16h





## Résumés des réunions du conseil municipal

Réunion du 11 septembre 2003

### \* MISE EN PLACE D'UNE AGENCE POSTALE

Présence de :

- Mme Stegre, Directeur du Groupement Postal Perche et Drouais.
- Mr Dubois, Responsable de l'organisation et marketing pour le département.

Mr Dubois et Mme Stegre présentent au conseil les missions de la Poste :

- Service public par la distribution du courrier 6 jours sur 7
- Activité commerciale dans un domaine concurrentiel ayant pour objectif la rentabilité.

Vu l'évolution de la consommation, la Poste subit une baisse de fréquentation aux guichets et réduit donc leurs nombres ainsi que les horaires d'ouvertures. En ce qui concerne la Poste de Champrond, le nombre d'heures d'ouverture est de 12 h par semaine avec une charge de travail de 3 h 07 pour 67 clients, ce qui n'est pas rentable. La Poste propose donc de fermer le bureau de Champrond mais envisage de mettre en place une agence communale ou un point poste afin de maintenir le service postal sur la commune.

L'agence postale communale a pour mission d'exercer les principales activités de la Poste dans un local communal tandis que les activités du Point Poste sont plus restreintes et ont lieu chez un commerçant. Dans le premier cas, la Poste verse à la commune une indemnité pendant 3 ans correspondant aux 12 heures d'ouverture, ensuite l'indemnité versée est fonction de l'activité de l'agence postale, dans le second cas, la Poste verse une indemnité fixe au commerçant et une commission en fonction de l'activité.

Mr le Maire propose de créer une agence postale intercommunal avec Combres et Happonvilliers, cette idée n'est pas retenue compte-tenu des difficultés de fonctionnement (horaires d'ouverture et employé pour trois bureaux).

Le conseil décide donc de demander aux commerçants s'ils sont intéressés pour mettre en place un Point Poste, en cas de refus, une agence postale communale pourrait être créée.

Lecture est ensuite donnée de la réunion du 12 juillet 2003. Quelques précisions sont apportées à propos :

- du busage d'un fossé à Beurepaire, certains riverains ne sont pas d'accord pour participer financièrement, une autre réunion est donc prévue, en cas de désaccord, les travaux seront annulés
- la construction du bâtiment-relais sur la zone d'activités va commencer en octobre, le coût est de 160 000 €
- Une réunion concernant l'opération "Coeur de Village" sera prochainement organisée.
- Perche Activités a confirmé le projet de construire un bâtiment sur la zone d'activités.

### \* PROPOSITION D'IMPLANTATION D'UN RELAIS POUR RADIO GRAND CIEL

Radio Grand Ciel a proposé d'implanter un relais sur le château d'eau de Beurepaire moyennant une redevance annuelle de 200 €. Leurs fréquences ne provoquant aucune interférence avec les autres relais, le conseil accepte l'implantation sur le château d'eau mais la convention devra prévoir une clause précisant les faits en cas de dissolution de leur association, il leur sera également demandé de bien vouloir diffuser des annonces communales gratuitement.

### \* CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CONSTRUCTION DU SILO A BOUE

Mr le Maire donne le compte-rendu de la commission d'appel d'offres :

7 entreprises ont présenté un dossier de candidature, cinq entreprises ont été éliminées pour absence de référence, deux entreprises ont reçu un dossier de consultation et une entreprise a présenté une offre, il s'agit de la Lyonnaise des Eaux dont le marché s'élève à 136 000 € HT ( l'estimation prévisionnelle était de 150 000 € HT). Une solution variante a également été proposée au prix de 99 666.50 € HT, elle permettait d'implanter le traitement des boues dans l'enceinte de la station mais compte-tenu de la surface, les largeurs de passage entre les ouvrages béton sont étroites et permettraient très difficilement le chargement et l'évacuation des boues lors des vidanges. De plus, les lits plantés de roseaux seraient très proches des habitations existantes.

# Les petites annonces

## Cours et Stages de Calligraphie 2003/2004 à l'atelier

### Horaires

En semaine : 9h- 12- et 14h-17h  
Samedi : 14h-19h  
Dimanche : 9h 30- 12- et 14h-17h

Cours du lundi matin ( 9h30-11h30) : écriture Rotunda avec enluminure de cette époque  
Cours du lundi après midi ( 14h-16h) : écriture Rotunda avec enluminure de cette époque  
Cours du samedi matin ( 9h-12h) : écriture et enluminure que l'on rencontre dans le livre de Kells.

### Matériel non fourni

### Eric Montigny vous propose plusieurs stages à thématiques variés :

Stage de week end – Enluminure  
« Lettres enluminées décorées. » Le 1 et 2 novembre 2003.  
Etude de splendides lettres et réalisation lettres sur véritable parchemin.  
Prix : 120 €

Stage de semaine – Technique  
« Art Postal » - deuxième thème lundi 29 et mardi 30 décembre  
Réalisation d'enveloppe hors du commun sur différents papiers.  
Prix : 130 €

Stage de week end – Calligraphie  
« Ecriture insulaire Majuscule Irlandaise »  
Lettres enluminées décorées. Le 27 et 28 mars 2004.  
Présentation et étude de l'écriture majuscule irlandaise.  
Réalisation d'une production sur papier et parchemin.  
Prix : 260 €

Stage de week end – Enluminure  
« Entrelacs Réguliers » Le 8 et 9 mai 2004.  
Etude de construction d'Entrelacs que l'on trouve dans des manuscrits irlandais de Kells, Dururow...  
Prix : 120 €

### Réservation des stages :

Demande de bulletin d'inscription à Eric Montigny  
Atelier de Calligraphie  
Beurepaire  
28 240 Champrond en Gâtine  
tel : 06 68 33 24 17

## Salon Odil'Tiff

Karine Villeneuve diplômée d'Etat, vous propose un vendredi par mois l'équipement professionnel d'un institut de beauté pour des soins de qualité :

- soins du visage,
- épilation cire tiède jetable,
- beauté des mains et des pieds,
- maquillage,
- soins du corps amincissement,
- enveloppement d'algues,
- drainage lymphatique esthétique.



Ses services sont ouverts à tous! Pour prendre rendez-vous, contacter nous au :

02 37 49 81 73

### ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉE

cherche enfants à garder  
à Champrond-en-Gâtine.  
2, Place de l'église

Tel : 02 37 49 81 70

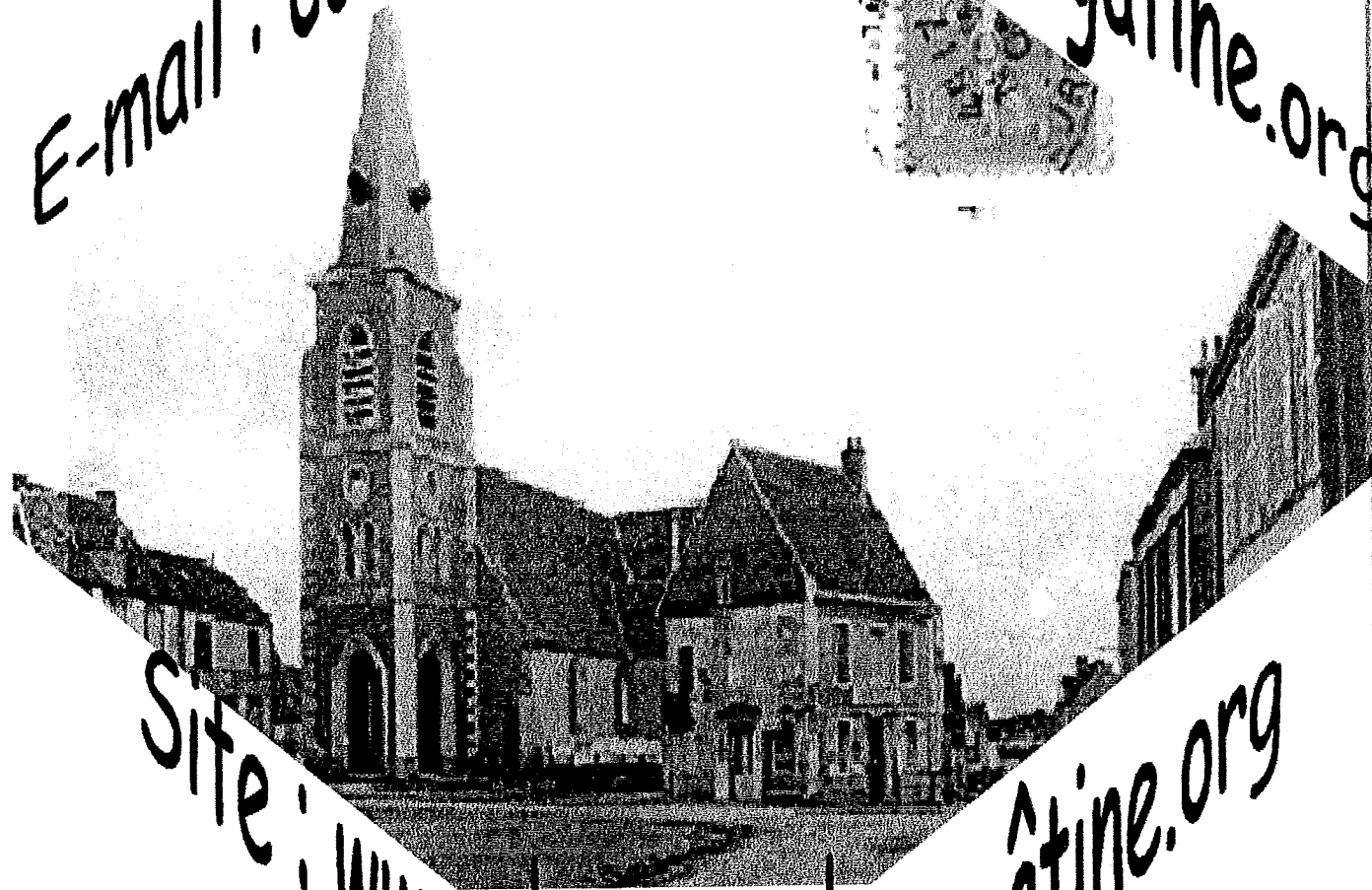
A louer, places de parking clos, non couvert  
pour voiture et camping car. 8.5 €/ mois  
Contactez M<sup>me</sup> Guillemet au : 02 37 49 89 20

### Votre fosse septique nécessite une vidange ?

Faites vous connaître en mairie, et on se chargera de faire des regroupements en vue d'obtenir des prix préférentiels.

Découvrez le site de  
Champrond-en Gâtine.

E-mail : [contact@champrond-en-gatine.org](mailto:contact@champrond-en-gatine.org)



Site : [www.champrond-en-gatine.org](http://www.champrond-en-gatine.org)

#### \* CONVENTION ATESAT

Mr le Maire informe le conseil que l'A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) remplace l'A.T.G.C. (Aide Technique à la Gestion Communale) à compter du 1er janvier 2004. Cette assistance de la D.D.E. apportera de nouvelles missions notamment dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat, les autres missions liées à la gestion de la voirie étant quasiment identiques à celle de l'A.T.G.C. Le coût de cette assistance est de 365 € par an, l'A.T.G.C. étant de 305 €. Le conseil autorise donc le maire à signer la convention ATESAT avec la D.D.E. pour une durée de 3 ans sachant qu'il est possible de la dénoncer avant.

#### \* PANNEAUX DE CIRCULATION ROUTIERE

Eric Legros fait part au conseil qu'il a rencontré l'adjutant de gendarmerie. Il a été rappelé que la vitesse des véhicules était excessive dans le village et il a été proposé d'installer des panneaux indiquant "Contrôles radars fréquents", ces panneaux permettraient dans un premier temps de réduire la vitesse mais à long terme, l'habitude de voir ces panneaux ne dissuaderait plus. Par conséquent, le conseil refuse la mise en place de tels panneaux. Suite aux accidents successifs dans les virages, Mr le Sous-Préfet a proposé une réunion. Affaire à suivre.

#### \* LITIGE DE STATIONNEMENT RUE DES ROSIERS

Mr le Maire rappelle au conseil que le litige lié au stationnement du véhicule de Mr Lebreton face aux garages rue des Rosiers n'est toujours pas résolu. Par conséquent, il propose au conseil de créer un massif de fleurs pour empêcher le stationnement de véhicules à cet endroit. Le conseil municipal, après discussion propose la mise en place d'un bac à fleurs.

#### \* QUESTIONS DIVERSES

Le Comité de Bassin d'Emploi propose la mise en place d'un chantier d'insertion multi-activités sur le canton de La Loupe par l'embauche de 10 à 15 C.E.S. Mr le Maire propose au conseil de recruter un C.E.S. pour un an pour l'entretien des vallées agricoles par exemple. Le conseil indique qu'un C.E.S. devra être assisté et n'acceptera peut-être pas de faire ce genre de travail. Il est toutefois décidé de proposer un C.E.S. à un habitant de la commune.

Les Domaines ont estimé le prix des terrains Hardy/Dectot à 5 € le m<sup>2</sup>, le conseil en avait proposé 3 €, par conséquent le conseil décide maintenant d'en proposer 5 € sinon une expropriation pourrait être envisagée. Un courrier leur sera adressé avec une copie de l'estimation des Domaines.

Un chauffe-eau pour la salle polyvalente d'une valeur de 193.70 € a été acheté. Considérant qu'il s'agit d'un bien durable, le conseil décide de l'imputer en section d'investissement.

Vu le manque d'entretien des sanitaires de la salle polyvalente, le conseil décide de demander à Mme Germond qui a déjà assuré quelques remplacements, si elle serait intéressée pour assurer cette mission ainsi que pour la sortie de la vaisselle. Ce coût supplémentaire de personnel peut être répercuté sur les locations. Une estimation du temps de travail doit être réalisée.

Mr le Maire informe le conseil que Cyrielle Mercier a mis en place le nouveau site Internet : [contact@champrond-en-gatine.org](http://contact@champrond-en-gatine.org)

Mr le Maire informe le conseil que la Communauté de communes du Pays Courvillois a été créée en 2002, que celle-ci s'est dotée de la compétence "Hydraulique Agricole" et que la commune de Friaize y a adhéré. Par conséquent, la communauté de communes est substituée à la commune de Friaize pour la compétence relative à l'hydraulique agricole au sein du SIVOM qui continue d'exercer ses compétences dans son périmètre.

Une réunion concernant la prochaine tranche d'entretien des réseaux prévue en 2005 aura lieu le 8 octobre à 16 h 30.

Les travaux à l'église sont commencés, la sonnerie des cloches devrait être remise en état prochainement, l'assurance a estimé la vétusté à 50 % d'où un coût pour la commune d'environ 1 500 €.

Denis Granger sollicite de l'aide pour terminer rapidement la clôture du terrain de football afin que l'ensemencement puisse être réalisé.

Mr le Maire apporte quelques précisions à propos de la dernière séance en ce qui concerne :

- **Le Point Poste** : la Boulangerie n'est pas intéressée par cette activité contrairement à la Crêperie mais le Sébastopol n'a pas encore été sollicité.

- **Les travaux d'enfouissement des réseaux pour 2005** : une réunion avec tous les interlocuteurs concernés est prévue le 08/10/03, Mr le Maire a rencontré Mr Nicolas, Président du Syndicat Electrique du Perche afin d'établir la programmation des travaux ainsi que les estimations. Le projet serait dans un premier temps d'enfourer les réseaux de la Route de Combres jusqu'au Sébastopol et dans un deuxième temps la Place de l'église sachant que des subventions peuvent être obtenues par le P.N.R.P et dans le cadre de l'opération "Cœur de Village".

- **L'acceptation de Mme Germond** de s'occuper de l'entretien de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente ainsi que de la sortie et l'entrée de vaisselle. Le conseil décide donc de lui attribuer une heure supplémentaire par semaine à compter du 1er novembre 2003, le temps passé réellement sera calculé et le nombre d'heures pourra alors être ajusté.

- **L'OPAC** qui souhaite louer les logements de l'ancienne gendarmerie au plus vite, le Sous-Préfet a été de nouveau sollicité afin qu'il organise une réunion de concertation pour mise en place des projets.

- **Des problèmes de voisinage** que le conseil doit surveiller sans qu'il n'intervienne systématiquement.

Hypothèse : Taxe additionnelle

Ce type de fiscalité engendrerait une hausse des impôts locaux.

Hypothèse : Taxe Professionnelle Unique

Ce type de fiscalité conduirait à une faible augmentation des impôts locaux car il nous faudrait reverser environ 2000 € par an à la communauté de communes ce qui correspondrait à une hausse de la taxe d'habitation d'environ 0.5 %.

Le conseil semble favorable à la mise en place de la T.P.U., solution nettement moins onéreuse pour les contribuables, il estime toutefois que la communauté de communes n'apportera pas de changements notables pour la commune mais qu'elle permettra une répartition des charges entre les communes.

**\* REFLEXIONS ET ORIENTATIONS SUR LA FISCALITE ET SUR LA REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

FISCALITE :

Eric Legros présente au conseil municipal des simulations de fiscalité pour la future communauté de communes et les incidences générées sachant que les principales compétences prévues sont toutes celles du SIVOM + bassin aquatique + base de loisirs + plan de développement de la lecture et de la musique + gymnase + Centre de loisir Sans Hébergement.

Hypothèse : Taxe additionnelle

Ce type de fiscalité engendrerait une hausse des impôts locaux (environ : 5%) et même en cas des baisses des taux communaux.

Hypothèse : Taxe Professionnelle Unique

Ce type de fiscalité conduirait à une faible augmentation des impôts locaux car il nous faudrait reverser environ 2000 € par an à la communauté de communes ce qui correspondrait à une hausse de la taxe d'habitation d'environ 0.5 %.

REPRESENTATION :

Trois hypothèses de représentation sont présentées au conseil :

- représentation égalitaire
- représentation avec les modalités établies dans le cadre du SIVOM
- représentation proposée par la ville de La Loupe

Le conseil est favorable à la représentation égalitaire pour l'équilibre au sein du conseil communautaire mais il pense que la ville de La Loupe ne l'acceptera pas car le nombre de délégués serait disproportionné par rapport au nombre d'habitants, la représentation avec les modalités établies dans le cadre du SIVOM pourrait également convenir.

Le conseil indique que la représentation peut se négocier en fonction de la fiscalité choisie.

Les locaux, le personnel de la future communauté de communes ont été également évoqués.

Mr le Maire rappelle au conseil qu'une réunion de tous les conseils municipaux est prévue le 06 octobre 2003.

\* TERRAIN HARDY/DECTOT

Mr Legros informe le conseil qu'il a reçu un courrier de Mr Hardy qui refuse de vendre le terrain. Le conseil décide donc de se renseigner sur la procédure d'expropriation.



**L**a commune de **CHAMPROND-EN-GATINE** organise un

# Marché de Noël à la salle des fêtes

**Samedi 6 décembre**

**De 15h à 19h**

**Dimanche 7 décembre**

**De 10h à 19h**



et aussi, devant l'église.

**À 9h45**

**passage du Téléthon**



# Et si on sortait...

## Dates à retenir

**Samedi 29 Novembre** : Assemblée générale d'un Petit Air de Culture.

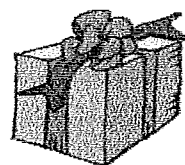


**Mardi 11 Novembre 2002** : Armistice du 11 Novembre à Champrond, puis à Montireau.

**15 et 16 Novembre** : Comédie musicale organisée par l'association un Petit Air de Culture, Samedi 15 Novembre à 20h45 et Dimanche 16 Novembre à 15h30, salle polyvalente.

**Samedi 6 Décembre 2003** : Pour les enfants non scolarisés de 0 à 3 ans et les enfants de l'école primaire scolarisés à titre dérogatoire dans une autre commune, les jouets sont à retirer à la Mairie à partir du 6 décembre 2003, aux heures de permanences.

(Contactez la Mairie : 02 37 49 80 20)



fêtes.

**Dimanche 29 Février 2004** : Loto des Anciens Combattants à la salle des

# COMMERCES

## La Porte du Perche

Le 25 octobre, un nouveau magasin a ouvert ses portes à Champrond-en-Gâtine : « La Porte du Perche ».

L'originalité de ce commerce est de présenter et faire connaître l'art, l'artisanat de notre région et d'être une antenne du syndicat d'initiative du canton.

Durant toute l'année et suivant les saisons, différents produits seront proposés. Actuellement, artisans et artistes créateurs sont exposés. On y trouve ainsi des objets en bois faits mains, des faïences, de la porcelaine, de la verrerie, des sculptures, des photographies ainsi que les créations de 5 artistes peintres. D'autres objets de création vont être exposés dans les prochains jours: petits meubles décorés, bibelots...

La galerie d'art fait également dépôt vente pour les particuliers qui souhaitent déposer objets, gravures, toiles, meubles de qualités. Un pourcentage est pris lors de la vente de ces objets, pour permettre de rentrer dans les frais d'organisation et de gestion.

La Porte du Perche  
42 Grande rue  
28240 Champrond-en-Gâtine  
TEL: 02 37 49 87 51

### \* COURRIER DE GWENOLA TYMEN

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Gwenola Tymen, emploi-jeune qui présente sa démission en tant que technicienne assainissement/communication à compter du 1er novembre 2003. Le contrat emploi-jeune arrivera à échéance le 01/08/04 et la question de recruter une autre personne pour neuf mois se pose. Le conseil décide de demander l'avis à la commune de Frazé et le cas échéant procéder à un recrutement. Sinon, l'agent d'entretien pourrait assurer la mission assainissement et les élus la mission communication.

### \* PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à l'accord du conseil d'engager la procédure de mise en place d'un P.L.U., il y a lieu de préciser les raisons nécessaires pour lesquelles la commune souhaite se doter d'un P.L.U. :

- aménagement des structures communales
- création de lotissements
- détermination des zones constructibles
- aménagement du centre-bourg

Le conseil décide donc :

- de prescrire l'établissement d'un P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-6, R 123.24 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

- de créer une commission municipale d'urbanisme afin qu'elle assure le suivi de l'étude du P.L.U. ;
- de soumettre à la concertation qui associe la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de l'élaboration du projet

A l'expiration de la concertation, Mr le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui délibérera préalablement à l'arrêté du PLU,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la mise en oeuvre de la concertation

- d'associer conformément à l'article L.121-4 les personnes publiques : Etat, régions, départements, organismes consulaires, organisme de gestion des parcs naturels régionaux à l'élaboration du P.L.U.

- d'autoriser Mr le Maire à recourir aux conseils du C.A.U.E. lors de l'établissement du document d'urbanisme

- de demander conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme de confier à un urbaniste du secteur privé la mission d'étude du plan local d'urbanisme et de demander, conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme que les services de la D.D.E. soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de l'étude.

- de donner autorisation au maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration technique du plan local d'urbanisme ;

- de solliciter de l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22/12/83 une dotation pour couvrir les frais matériels nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

- d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, qui seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2004.

### \* CHEMIN DE CESAR

Eric Legros fait le point sur le dossier du chemin de César :

- devis de bornage du chemin en intégralité établi en juin pour un coût de 7391.28 €

- visite sur place le 23/09/03 avec Mr Hermand, géomètre qui a indiqué que le tracé cadastral était différent du tracé visuel à partir de l'embranchement avec le chemin de la Grosse Pierre en venant de la route de Combres et sur une longueur d'environ 150 à 200 m, il propose donc une première ébauche de travail qui consiste à superposer le tracé visuel et le tracé cadastral pour la somme de 4544.80 €, ce travail s'appuie sur une méthode qui se réfère essentiellement au cadastre. Mr Legros indique que cette approche a été contestée suite à la consultation d'un autre géomètre et d'un avocat spécialiste en droit rural, le cadastre n'étant que le support de l'assiette de l'impôt foncier notamment pour un chemin dont le riverain est le même propriétaire.

Des personnes pourraient accréditer le fait que le chemin passe bien à l'endroit visible depuis plus de 20 ans. Mr Hermand a reconnu qu'une erreur de 5 m était possible, le cadastre ayant une échelle au 2500ème, par conséquent la règle adoptée serait le tracé visuel.

Les solutions envisagées sont :

- de poursuivre le travail de bornage amiable avec le riverain en bornant uniquement la partie litigieuse

- d'attendre que le riverain demande un bornage judiciaire

- de solliciter un devis d'un autre géomètre, qui n'aura pas que les préoccupations cadastrales.

- de baliser correctement le chemin afin qu'il soit bien délimité

En tout état de cause, le passage du chemin est effectif, il n'y a pas lieu que la barrière soit maintenue, c'est une entrave à l'accès d'un chemin communal public.

### \* PANNEAU IDENTITAIRE COMMUNAL :

# Nos droits, nos devoirs

## le bruit :

Encore une fois, de nombreuses personnes se sont plaintes de nuisances sonores, alors voici le petit guide du bruit.

### Définition du bruit

Selon le Petit Larousse : 1 Ensemble des sons produits par une vibration, perceptibles par l'ouïe. 2 Ensemble des sons sans harmonie.

Le bruit est insidieux; il n'est pas perçu de la même façon par tous. La "tolérance" varie d'une personne à une autre. C'est une émission sonore, non désirée, déplaisante et inattendue. C'est une intrusion dans la vie privée.

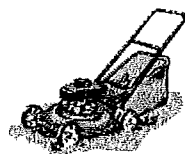
Selon le livre vert de la CEE, 20% de la population Européenne est exposée à un bruit diurne supérieur au niveau acceptable de 65 dB, et 40% à un niveau réellement gênant entre 50 et 65 d (seuils définis par l'OMS).

Le bruit est le 5ème sujet de plainte concernant l'environnement local (après la circulation routière, la pollution de l'air, la dégradation des paysages, et les déchets). Le nombre de plaintes enregistrées concernant le bruit est en constante augmentation.

### Les origines du bruit

Elles sont multiples:

- Structurelles, essentiellement liées aux transports des personnes et des marchandises, par voie aérienne, ferroviaire ou routière
- Conjoncturelles, cela correspond à du bruit de voisinage, ou du bruit lié au travail.



**Le bruit n'a plus de secret, il est certain qu'il est une vraie nuisance alors respectons nos voisins. Pour les travaux, petit rappel:**

Tous les travaux plus ou moins bruyants sont réglementés par arrêté préfectoral. L'article 3 de cet arrêté précise notamment que « les travaux de bricolage » ou de jardinage réalisés par des particuliers sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse...

Ces travaux bruyants ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables,** de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30

**Les Samedis,** de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

**Les dimanches et jours fériés,** de 10H00 à 12H00

Signalons également que l'article 4 du même arrêté préfectoral stipule que : les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre des mesures pour éviter de gêner le voisinage.

## Un petit Air de Culture

Compte rendu du conseil d'administration du Vendredi 19 septembre 2003:

Etaient présents: Mlle Veronique Reaud, M Daniel Vidal, Mme Nicole Caillard, Mme Micheline Guillemet, Mme Denise Bigeault, Mlle Isabelle Besson, M et Mme Tissier, M et Mme tison, Mme Patricia Cournu.

Etaient excusés: Mme Brigitte Wardavoir, M Eric Legros.

Ordre du jour: organisation de la bibliothèque, date de l'assemblée générale, dates des manifestations fin 2003 et 2004.

Par suite d'un oubli très fâcheux, Mme MICHEL n'ayant pas été prévenue de la réunion, le conseil d'administration à l'unanimité décide de ne pas discuter des problèmes de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux.

L'assemblée générale aura lieu le Samedi 29 novembre 2003 à 18 heures salle polyvalente. Il est proposé comme cela a été le cas depuis plusieurs années, que les membres de l'Association qui le souhaitent, aient la possibilité, après l'apéritif offert, de continuer la soirée autour d'un plat traditionnel.

Dates à retenir:

**15 et 16 novembre 2003:** Représentation de Petit Théâtre

**29 novembre 2003:** Assemblée générale

**7 décembre 2003:** Marché de Noël

**20 et 21 mars 2004:** Le Tibet

**24 avril 2004:** Soirée 1900 (repas, spectacle)

**19 juin 2004:** Fête de la musique, Soirée Viennoise

**14 et 15 août 2004:** Kermesse, brocante

**13 et 14 novembre 2004:** représentation du petit Théâtre

## Ecole

La rentrée scolaire à Champrond En Gâtine et Montlondon s'est bien passée. En raison de l'obligation d'attacher l'ensemble des élèves dans le car scolaire, nous avons eu quelques difficultés à organiser le circuit du car scolaire.

Sur le regroupement pédagogique, nous avons deux nouvelles enseignantes:

- Mlle Charpentier à l'école maternelle de Montlondon
- Mlle Sausseau à l'école primaire de Champrond-en-Gâtine

Les effectifs actuels sont les suivants:

### • Ecole Maternelle:

- Petite section: 8 élèves
- Moyenne section: 10 élèves
- Grande section: 8 élèves

### • Ecole primaire:

- C.P: 14 élèves
- C.E.1: 9 élèves
- C.E.2: 5 élèves
- C.M.1: 9 élèves
- C.M.2: 7 élèves

Mme Rottier-Auclair attendant un heureux événement sera remplacée, pendant son congé maternité, par Mlle Annaïg Labbe



### Commémoration de l'armistice de 1914/18

La cérémonie commémorative de l'Armistice de la guerre 1914/18 se déroulera le MARDI 11 NOVEMBRE 2003.

La cérémonie se déroulera selon les horaires suivants:

● 10 H 45: rassemblement au monument aux morts de Champrond-en-Gâtine.

Dépôt de gerbes  
Lecture du manifeste  
Vin d'honneur au « Sébastol »

● 11 H 45: Rassemblement au monument aux morts de Montireau, suivi du repas au restaurant de Montireau.

Gratuit pour les Anciens Combattants et veuves A.C cotisant de plus de 70 ans, 19 euros pour les A.C de moins de 70 ans et membres honoraires, 26 euros pour les autres personnes.

Inscription avant le 05 novembre 2003 chez M. MENANT Gilbert  
TEL: 02 37 49 81 49

### Le Club de l'Amitié

Le club de l'amitié est heureux de vous annoncer la reprise de ses activités le Mercredi de 14h30 à 18h00 à la salle de réunions. Pour un moment de détente et de convivialité, le club vous propose plusieurs animations : Scrabble, Dominos, manille, belote et autres ...

Un goûter est prévu à chaque séance.

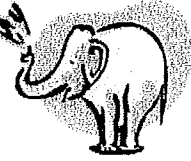
Bienvenue aux retraités qui le souhaitent.

# Le débat sur l'eau

Pourquoi un débat sur l'eau ?

## Six milliards d'hommes et l'eau

Si, en Europe, la protection des écosystèmes aquatiques tend à constituer la priorité, pour assurer à un moindre coût les conditions requises par les différents usages de l'eau, dans les pays en voie de développement l'accès à l'eau et aux dispositifs d'assainissement reste la préoccupation majeure, en regard des besoins des populations.



La situation de l'eau dans le monde est inquiétante, **40 % de la population mondiale connaît une pénurie d'eau**. Plus d'un milliard d'habitants n'ont pas accès à l'eau en quantité suffisante et 2,5 milliards ne disposent pas de système d'assainissement satisfaisant. Face à une démographie en forte croissance, la quantité d'eau disponible par habitant et par an sera encore divisée par 1,6 entre 1990 et 2025.

**L'année 2003 a été déclarée année mondiale de l'eau par l'ONU**. Le troisième Forum mondial de l'eau, de Kyoto, au Japon, en constitue l'événement majeur sur le plan international. L'eau sera également une des préoccupations importantes du G8, début juin 2003, à Évian, et de la réunion des ministres chargés de l'environnement, du 25 au 27 avril, à Angers.

En France même, des améliorations restent à apporter en matière de desserte en eau et en assainissement, mais surtout la politique française de l'eau ne peut ignorer le contexte international, d'autant que notre pays dispose d'un savoir-faire qu'il se doit de mettre à la disposition de la communauté internationale.

Le Gouvernement a décidé de lancer un large débat national afin de déterminer, avec l'ensemble des acteurs de l'eau, quels aménagements doivent être apportés à la politique française de l'eau. Ce débat intègre les réflexions en cours sur la décentralisation, la charte de l'environnement et la stratégie nationale du développement durable.

Le débat se déroule en trois phases :

- **Une première phase nationale** a permis de réunir des contributions issues des contacts bilatéraux établis par le ministère de l'écologie avec les représentants nationaux des principaux acteurs (élus, associations, industriels de l'eau, syndicats...);

- **Une deuxième phase de débat local**, dans le courant du deuxième trimestre 2003, a été réalisée par les agences de l'eau et les directions régionales de l'environnement de bassin, sous l'égide des comités de bassin et de leurs commissions géographiques.

- **Une troisième phase consacrée à la consultation du grand public** Conformément aux recommandations émises par la Commission Nationale du Débat Public cette phase a pour objectif de recueillir de la façon la plus diversifiée possible l'avis du public. Plusieurs modes de consultation ont été retenus pour permettre des analyses différentes et complémentaires des opinions exprimées. Ainsi chacune des opérations suivantes apportera son éclairage particulier au débat :

- un sondage national pour l'analyse quantitative sur un échantillon représentatif ;
- une enquête complémentaire, notamment via Internet pour autoriser l'accès au plus grand nombre ;
- des réunions de groupes d'usagers pour une approche qualitative ;
- une conférence de citoyens pour alimenter la réflexion sur un thème controversé.

Le débat donnera lieu, le mardi 16 décembre 2003, à un **colloque national de restitution** qui se tiendra à Paris. Ce colloque sera articulé autour de trois grands thèmes : l'eau et l'homme, les milieux aquatiques, la gouvernance et les moyens.

**2004 : une année consacrée à la réforme**  
Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN présentera, début janvier, en Conseil des ministres, une communication sur la réforme de la politique de l'eau. Cette communication donnera lieu à un programme d'action gouvernemental sur lequel le public sera consulté.

Ce programme d'action intégrera un projet de loi qui sera présenté en Conseil des ministres en juin 2004, dans la perspective d'une promulgation à la fin de l'année 2004. (Source : [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr))

# EN BREF ...

## Etat civil

### Naissances

MEMPONTEL Antoine, Roger, Georges.  
né le 12 juillet à Mainvilliers.  
CHRETIENNE Hugo, pierre, Patrick  
né le 17 septembre à Mainvilliers.  
COLIN Valentin, Maurice, Jacques  
né le 18 septembre à Le Coudray.

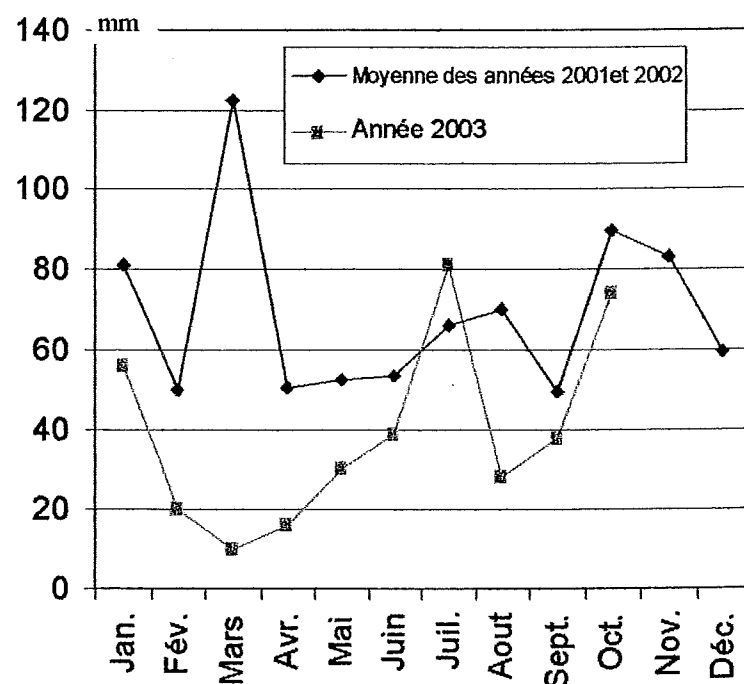
### Mariages

LESIEUR Arnaud et BRUN Linda .  
le 6 septembre 2003 à Champrond en Gâtine.  
AVELINE Emmanuel et VAGNER Christelle  
le 6 septembre 2003 à Champrond en Gâtine.  
AIT ALI Abdessamed et KIRECH Jamila  
à St Denis (93)

### Décès

BOURGETEL YVES, JEAN LOUIS DÉCÉDÉ À  
CHAMPROND-EN-GÂTINE LE 5 OCTOBRE  
PIPEREAU GUY DÉCÉDÉ LE 3 NOVEMBRE

## Pluviométrie mesurée à la station d'épuration



## Ramassage des ordures ménagères

Veillez à déposer vos poubelles le Jeudi soir, car le ramassage des ordures ménagères a lieu le Vendredi matin de bonne heure.

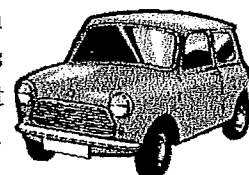
La collecte des ordures ménagères n'aura pas lieu les jours fériés. Pour les jours fériés des mois à venir, les dates à retenir sont donc :

- ◆ Le Samedi 15 novembre 2003 au lieu du Vendredi 14,
- ◆ Le Samedi 27 décembre 2003 au lieu du Vendredi 26
- ◆ Le Samedi 3 janvier 2004 au lieu du Vendredi 2.



## Sécurité routière

Afin de lutter contre la délinquance routière, nous vous demandons d'être vigilant et solidaire.



## Solidarité

Les événements de l'été dernier ont marqué les mémoires. Nous devons réfléchir, ces décès ont révélé l'isolement des personnes âgées, mais d'autres personnes de tous horizons vivent dans l'isolement. Il est important d'être plus proche de nos voisins âgés.

# Les associations

Cet espace est réservé aux associations de Champrond pour informer les habitants de leurs activités, leurs actualités et leurs projets. Il suffit pour cela qu'elles envoient leurs articles à la mairie deux semaines avant la parution du prochain bulletin.



## Liste des associations

Association des Anciens Combattants	Mr MENANT tél: 02 37 49 81 49
Le Club de l'amitié	Mr CENIER tél: 02 37 49 85 20
Le Tennis club	Mr RINGOT tél: 02 37 49 89 65
Un petit air de culture	Mme REAUD tél: 02 37 49 83 23
Perche Association Football	MR LUNEL tél: 02 37 37 31 12
Danse et rêve	Mlle PICHOT tél: 02 37 49 84 14
Perchemin	Mr CHABOCHE tél : 02 37 49 86 55
La Société de pêche	Mr VALMALLE tél: 02 37 37 30 00
La Société de chasse	Mr BIGEAULT tél: 02 37 49 84 38
La Reinette Verte	Mr LAMBERT tél: 02 37 49 84 14
Aéronautique du Perche	Mr et Mme WARDAVOIR tél: 02 37 49 86 23
Coopérative scolaire	Mme Rottier-Auclair tél: 02 37 37 31 57

## Tennis Club



Cher(e) adhérent(e),

Avec l'arrivée du printemps, pensez à renouveler votre cotisation .

### Tarifs saison 2003-2004

Adultes ( +18 ans en 2003) :

- Individuel: 22.80 €/an
- En couple 38€/an

Jeunes ( -18 ans en 2003) :

- 1 enfant par famille 12€ /an
- 2 enfants par famille 21€ /an
- 3 enfants par famille 30€ /an

Joueurs indépendants (non adhérents au club) :

- Location pour 1 heure (2 ou 4 joueurs) : 7.50€
- Location pour 2 heures consécutives (2 ou 4 joueurs) : 11€.

La clef d'accès au court est confié contre un dépôt d'une caution de 38€. Veuillez pour vous acquitter de cette caution vous adresser au trésorier du club :

**Mr GUILLEMET Philippe**  
tel: 02 37 49 83 99.

Le tennis Club souhaite la bienvenue à une nouvelle section, le tennis de table et décide de la parrainer. Pour plus de renseignements veuillez contacter:  
Jacky BILLET ou Daniel VIDAL